

**Bourses de recrutement à la maîtrise Louise-Côté  
du Département de médecine 2017-2018**

**Date limite pour la soumission électronique : 16 juin 2017**

**Objectif**

Ce programme vise à stimuler les projets de recherche des étudiants de 2<sup>e</sup> cycle et à encourager les professeurs-chercheurs du Département de médecine à accueillir davantage d'étudiants dans leur laboratoire.

**Offre des bourses de 8 000\$**

Tous les **nouveaux** étudiants admis à un programme de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté de médecine dont leur **directeur de recherche est membre du Département de médecine**, sont admissibles. Cette bourse n'est pas renouvelable. De plus, cette bourse n'est pas transférable à un autre programme, une autre faculté, une autre université ou à un autre candidat.

**Admissibilité de l'étudiant**

**1- Candidats visés**

- Tout candidat admis<sup>1</sup> pour la première fois à **l'hiver, l'été ou l'automne 2017** dans un programme de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté de médecine de l'Université Laval, avec l'obtention de son diplôme de baccalauréat ou l'équivalent et ne bénéficiant d'aucune autre bourse de plus de 5 000\$. Toutefois l'étudiant s'engage à faire des demandes de bourses à d'autres organismes.

**2. Critères d'évaluation**

- a) Dossier universitaire :
  - Excellence du dossier académique en considérant le ou les diplômes servant de base d'admission à la maîtrise ;
  - Bourses, prix et distinctions.
- b) Aptitudes et expériences :
  - Autres projets de recherche, stages de formation, publications, conférences et présentations.
- c) Projet de recherche
  - Clarté et concision de la description du projet, hypothèse et objectifs ;
  - Faisabilité ;
  - Originalité ;
  - Contribution à l'avancement des connaissances.

**Admissibilité du professeur-chercheur**

- Être un professeur du département de médecine habilité à diriger un étudiant aux cycles supérieurs de la Faculté de médecine ;
- Être apte à soutenir financièrement l'étudiant ;
- Soumettre la candidature d'un seul étudiant.

**Documents requis (Soumission électronique en un seul document PDF)**

- Formulaire de demande ;
- CV du candidat-étudiant ;
- Résumé du projet de recherche de maîtrise ne dépassant pas 500 mots ;
- Copie des relevés de notes et diplômes universitaires ;
- Une lettre d'appui du directeur de recherche incluant son support financier de 7 500\$.

**L'absence d'une de ces pièces entraîne le rejet de la demande de bourse.**

---

<sup>1</sup> L'admission peut être définitive ou conditionnelle

## Conditions

### **1 Exigées au candidat-étudiant :**

- Ne pas cumuler les bourses et, par conséquent, aviser immédiatement le Département de médecine de l'obtention d'une autre bourse ;
- Le candidat devra s'inscrire au plus tard 4 mois après l'attribution de sa bourse ;
- La bourse devra permettre à l'étudiant d'atteindre les objectifs d'études de maîtrise selon l'entente avec son directeur ;
- Informer la conseillère aux études supérieures ([etudes.superieures@fmed.ulaval.ca](mailto:etudes.superieures@fmed.ulaval.ca)) de son acceptation de la bourse dans un délai de 15 jours suivant la réception de l'offre. À défaut de cette acceptation, le Département conviendra que le candidat refuse la bourse ;
- Le paiement prend fin au départ de l'étudiant, c'est-à-dire s'il y a interruption d'inscription ou absence non motivée du laboratoire de plus d'un mois. Si l'étudiant ne s'inscrit pas, il perd la bourse automatiquement ;
- S'engager à compléter le [Plan de formation](#) et envoyer une copie au directeur de programme avant la fin de la première session d'inscription dans le programme ;
- S'engager à faire une demande de bourse à un autre organisme subventionnaire (IRSC, FRQ-S ou autre) avant la fin de la première année d'inscription à la maîtrise.

### **2 Exigées du directeur de recherche :**

- le professeur s'engage à encadrer les travaux du boursier, à lui assurer au moins un complément de 7 500\$ par année en bourse et à lui fournir les moyens matériels pour réaliser son projet de recherche.

## Modalités

**Réponses :** Les décisions du comité de sélection seront connues en **juillet 2017**. La bourse est d'une durée d'une année et débutera en juillet pour les étudiants déjà inscrits ou, au plus tard, 4 mois après l'attribution de la bourse.

### **Paie**

Le versement de la bourse se fera aux 2 semaines directement à l'étudiant par le service de rémunération de l'Université.

### Procédure d'évaluation

Les demandes seront évaluées par les membres du comité de sélection du Vice-décanat à la recherche et aux études supérieures. **Les décisions seront finales et sans appel.**

### Information

Pour plus de renseignements, contactez la conseillère aux études supérieures : [etudes.superieures@fmed.ulaval.ca](mailto:etudes.superieures@fmed.ulaval.ca) ou 418-656-2131 poste 6845